**NOTICE DE SELECTION**

**Recrutement d’un (e) consultant(e) national (e) chargé (e) de mener une étude de faisabilité technique, juridique, foncière et sécuritaire pour la création d’une ferme agropastorale et l’élaboration d’une stratégie de réinsertion socio professionnelle dans la prison de Kananga.**

**Référence du dossier : 244/IC/CPRD/2020**

Date : 11 novembre 2020

**-------------------------------------------------------**

**Pays :** République Démocratique du Congo

**Description de la mission : Un(e) consultant(e) national (e) chargé (e) de mener une étude de faisabilité technique, juridique, foncière et sécuritaire pour la création d’une ferme agropastorale et l’élaboration d’une stratégie de réinsertion socio-professionnelle dans la prison de Kananga.**

**Référence du dossier : 244/IC/CPRD/2020**

**Niveau de poste et d’expérience :** Consultance, National

**Durée de la mission :** 40 jours ouvrables

**Lieu : Kananga**

Prière envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l’adresse e-mail : [**ic.soumission.cd@undp.org**](mailto:ic.soumission.cd@undp.org)avec mention de la référence et intitulé du dossier**244/IC/CPRD/2020 – Un(e) consultant(e) National(e) chargé de mener une étude de faisabilité technique, juridique, foncière et sécuritaire dans la prison de Kananga ».**

**Veuillez noter qu´il est obligatoire d´indiquer cette référence dans l´objet du message. Les propositions transmises sans indiquer la référence correcte du dossier pourraient ne pas être prises en compte.**

**Votre proposition devra être reçue au plus tard le lundi 23 novembre 2020 à 16h heures de Kinshasa. Toute offre soumise après ce délai sera automatiquement rejetée.**

N’hésitez pas à écrire à l’adresse [**soumission.info@undp.org**](mailto:soumission.info@undp.org) pour toute information complémentaire avant la date limite de dépôt des offres.

**Les candidates féminines techniquement qualifiées seront favorisées**

**-------------------------------------------------------**

**1. Contexte et Justification :**

|  |
| --- |
| Le droit à la sûreté se situe au centre de la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789. La volonté d’assurer sa promotion et sa protection est à la base de nombre d’instruments juridiques relatifs à ceux-ci, notamment l’ordonnance d’habeas corpus[[1]](#footnote-1), source intarissable d’inspiration de la plupart des constituants et législateurs à travers le monde.  Consacré notamment par les dispositions combinées des articles 17 et 18 de la Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée et complétée à ce jour, il trouve également sa base juridique dans un certain nombre de traités internationaux et régionaux relatifs aux droits de l’homme auxquels la République Démocratique du Congo est partie. Ce sont surtout le décret du 6 août 1959 portant Code de procédure pénale et l’Ordonnance n°78-289 du 3 juillet 1978 relative à l’exercice des attributions d’officier et agent de police judiciaire près les juridictions de droit commun qui déterminent son régime juridique. L’Ordonnance n°344 du 17 septembre 1965 quant à elle détermine son régime pénitentiaire.  Les Règles Minima des Nations Unies pour le traitement des détenus, la charte Africaine des droits de l’homme, imposent des obligations aux Etats signataires sur les conditions de traitement des détenus. De même, le Pacte international relatif aux droits civils et politiquesdispose que le but essentiel du régime pénitentiaire est l’amendement et lereclassement social des condamnés (article 10.3).  Cependant, en dépit de l’existence d’un corpus juridique aussi étoffé, la République Démocratique du Congo a du mal à assurer efficacement l’effectivité du droit à la sûreté. C’est ce qui ressort notamment du Rapport des Etats généraux de la justice[[2]](#footnote-2)tenue du 27 avril au 2 mai 2015.  La prise en charge des personnes détenues sous mandat de justice représente un enjeu essentiel de la PNRJ. L’état des établissements pénitentiaires et la qualité du traitement des personnes détenues sont à la fois des indicateurs de développement démocratique et humain, lisibles par tous. De nombreuses faiblesses structurelles ne permettent pas de prendre en charge les personnes détenues dans des conditions assurant le respect de la dignité humaine. La situation des détenu(e)s est marquée notamment par les faits suivants :   * Une surpopulation carcérale particulièrement inquiétante. A titre illustratif, la prison de Makala compte à ce jour 8313 détenus dont 7001 détenus préventifs. Cette dernière catégorie représente à elle seule 84,2% de l’ensemble de la population carcérale. Sa capacité d’accueil étant de 2000 personnes, son taux d’occupation est, ainsi, de plus de 400 %; * De très nombreux cas de détention illégale, injustifiée, inopportune et l’impunité de leurs auteurs ; * Un nombre élevé de détentions préventives prolongées ; * La non-séparation rigoureuse des détenus par catégorie (civils, militaires, adultes, femmes, enfants, condamnés, détenus préventifs) ; * Des conditions de détention contraires à la dignité humaine : promiscuité et insalubrité des lieux de détention, insuffisance quantitative et qualitative de nourriture, de soins de santé et d’hygiène, taux de mortalité élevé, sanctions illégales, violence ; * Une absence d’offre de perspective de réinsertion.   Cet état de choses est à la base de la malnutrition chronique de la population carcérale, de son état de santé précaire et du taux élevé de décès en détention enregistré depuis quelques mois dans plusieurs établissements pénitentiaires du pays ; De là l’urgence de la recherche des voies et moyens les plus appropriés pour y faire face. C’est à ce besoin que répond le programme conjoint d’appui au renforcement de l’Etat de droit en République Démocratique du Congo en cours d’élaboration par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation au Congo (MONUSCO).  Au nombre des activités prévues par ce document de programmation, il convient de mentionner notamment le renforcement des capacités de l’administration pénitentiaire en vue d’adapter la politique pénitentiaire aux standards internationaux.[[3]](#footnote-3)  D’autre part, le PNUD a reçu une requête du Ministre provincial de la justice demandant un appui à la Prison centrale de Kananga à travers la mise en place de fermes pénitentiaires. En réponse à cette requête, le PNUD, en collaboration avec la FAO et la MONUSCO, prévoit d’appuyer l’administration pénitentiaire dans la formulation d’une stratégie sectorielle d’autogestion de la prison de Kananga, notamment à travers la production pénitentiaire. A ce titre, un projet pilote de ferme agropastorale sera appuyé sur des espaces de terre arable dont dispose l’administration pénitentiaire dans la ville de Kananga. Dans une dynamique identique, il sera développé un projet de réinsertion sociale et professionnelle des détenu(e)s centrée sur l’éducation et la formation professionnelle.  Des lors, pour permettre le développement de ce projet pilote en faveur de l’autogestion de la prison de Kananga et de la réinsertion socioprofessionnelle des personnes détenues à travers la mise en place d’une ferme agropastorale, il apparait nécessaire de mener une étude de faisabilité afin d’évaluer les contraintes et les opportunités techniques, juridiques, foncières et sécuritaires qui en découlent.  **Objectifs de l’étude**  L’étude sera structurée autour de trois objectifs principaux, à savoir :   * Evaluer les contraintes et les opportunités techniques, juridiques, foncières et sécuritaires pour la création d’une ferme agropastorale au sein de la prison de Kananga ; * Elaborer une stratégie en matière d’autosuffisance alimentaire pour la prison centrale de Kananga (Kasaï Central) ; * Elaborer un projet de  réinsertion sociale et professionnelle des personnes détenues, centré sur l’éducation et la formation professionnelle. |

**2. Fonctions et responsabilités**

|  |
| --- |
| Le /la consultant (e ) travaillera sous l’autorité générale du Chef de Bureau terrain du PNUD du Grand Kasaï et sous la supervision technique de l’Expert juriste basés à Kananga. Il travaillera également en collaboration avec l’administration pénitentiaire du Kasaï Central, les autorités de la prison centrale de Kananga et les entités des Nations Unies notamment la FAO et de la MONUSCO (Correction Unit).  Les tâches suivantes sont assignées au / à la consultant (e) à travers la réalisation des livrables :   * Définir les modalités techniques, légales et opérationnelles pour la mise en place effective d’une ferme agropastorale au sein de la prison centrale et identifier les outils à développer/acquérir pour faciliter cette mise en œuvre ; * Identifier les ressources humaines et les compétences techniques nécessaires à la mise en place et gestion de la ferme agropastorale ; * Faire référence précisément aux dispositions légales et réglementaires permettant le développement de ce projet et vérifier qu’il n’existe pas de blocages juridiques dans les textes actuels ou à venir ; * Analyser toutes les servitudes qui grèvent les sites ; * Faire l’estimation des terres cultivables disponibles pour la ferme agropastorale ; * Analyser les rendements et opportunités agricoles et économiques de ces territoires ; * Evaluer les risques inhérents à l’’élaboration et à la mise en œuvre du projet précité, à travers une analyse minutieuse ; * Evaluer la viabilité du projet sur le court, moyen et long terme et déterminer les différentes conditions (notamment en termes d’investissement, de gestion et rentabilité économique) devant être remplies pour assurer la viabilité ; * Elaborer une stratégie d’’autosuffisance alimentaire au niveau de la prison centrale de Kananga ; * Elaborer un projet de réinsertion sociale et professionnelle des personnes détenues, centré sur l’éducation et la formation professionnelle. |

**3. Livrables et tranches de paiement**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Les livrables attendus, rédigés en français seront transmis au PNUD, en 3 exemplaires papiers originaux, accompagnés d’une version informatisée comportant les fichiers sources modifiables. Il s’agit des documents suivants :  Pour ce faire les livrables suivants seront attendus :   |  |  |  | | --- | --- | --- | | **Livrables /Description** | **Echéance proposée** | **Tranche de paiement** | | **Livrable 1 – Note méthodologique** décrivant de manière succincte la méthodologie de l’étude de faisabilité répondant aux objectifs poursuivis par la consultance - | 5 jours suivant la signature du contrat | 20 % | | **Livrable 2 – Rapport de l’étude de faisabilité** incluant les aspects techniques, juridiques, fonciers et sécuritaires. - | 15 jours suivant la signature du contrat). | 25 % | | **Livrable 3 –** **Stratégie pour l’autosuffisance alimentaire** de la prison centrale de Kananga - | 25 jours suivant la signature du contrat. | 25 % | | **Livrable 4 – Stratégie et un plan d’action sur la réinsertion sociale et professionnelle** des personnes détenues, centré sur l’éducation et la formation professionnelle | 35 jours suivant la signature du contrat. | 25 % | | **Livrable 5 – Rapport final de la consultance** | 40 jours suivant la signature du contrat. | 5 % | |
|  |

**4. Chronogramme de la Mission**

L’étude s’étendra sur une durée maximale de 40 jours ouvrables y compris la phase préparatoire, la phase de collecte des données et informations sur le terrain, de traitement et d’analyse des données et celle du rapportage et restitution. Elle se déroulera essentiellement dans la province du Kasaï central (Kananga). Le processus débutera par une séance de travail avec toutes les parties prenantes afin de s’assurer d’une compréhension commune des termes de références de la consultance et des résultats escomptés.

Un calendrier précis des déplacements (Muamba Mbuyi et Kasuyi) pourra être élaboré en collaboration avec les équipes de terrain. Il sera également inclus des séances conjointes avec la partie nationale et les entités de Nations Unies pour faire un suivi régulier de l’état d’avancement de la consultance et de l’atteinte des résultats.

**5. Compétences fonctionnelles**

|  |
| --- |
| **Compétences fondamentales :**   * Aptitude à tenir des délais contraignants ; * Aptitude à travailler sous pressions et dans un contexte sécuritaire difficile ; * Autonomie, sens de l’initiative et de l’anticipation ; * Maitriser les logiciels bureautiques courants (Microsoft Office) et internet.race, de la nationalité et de l’âge. |

**6. Qualifications requises**

|  |
| --- |
| **Qualification :**  *Education :*   * Etre titulaire d’un diplôme universitaire de licence ou master (Bac+5) en développement social , agroéconomiste, ou dans tout autre domaine des sciences sociales pertinent.   *Expérience requise :*   * Au moins 10 années d’expérience dans l'élaboration d'études de faisabilité pour des projets humanitaires et/ou de développement, de préférence dans le domaine de la production agricole, sécurité alimentaire et nutritionnelle ; * Au moins 5 années d’expérience dans la coordination, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation de programmes de développement social ; * Expérience de travail avec des entités des Nations Unies et organisations non gouvernementales (locales et internationales) ; * Connaissance des débats actuels et des normes de qualité des programmes communautaires de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans des environnements sous-développés et complexes ; * connaissance du secteur pénitentiaire et des défis liés au domaine pénitentiaire ; * Connaissance et application des techniques d’enquête et de récolte de données ; * Capacités communicationnelles et expérience dans la facilitation d’ateliers ; * Capacité à collaborer et se coordonner avec de multiples parties prenantes * Excellentes capacités d'analyse et de rédaction de rapports ; * Très bonne connaissance du contexte politique, juridique et social de la province du Kasaï central ; * Faire preuve de disponibilité pendant toute la durée de la consultation ;   *Langues requises :*   * Maîtrise indispensable de la langue française tant à l’écrit qu’à l’oral. La connaissance de langue locale (tshiluba) est fortement recommandée |

**7. Documents constitutifs de l’offre**

|  |
| --- |
| Les consultants intéressés doivent inclure dans leurs offres les documents/informations ci-dessous :  **1. Proposition technique :**     * Note explicative sur la compréhension des termes de référence et les raisons de la candidature. * Brève présentation de l’approche méthodologique et de l’organisation de la mission envisagées. * Un CV actualisé, incluant les expériences passées dans des projets similaires, avec au moins trois références ainsi que les copies des diplômes et, si possible, les attestations de bonne fin d’exécution des missions similaires obtenues.   **2. Lettre d´offre avec une proposition financière**  La proposition financière doit indiquer :  (i) Le montant total/somme forfaitaire globale. Afin d'aider le PNUD RD Congo dans la comparaison des offres, chaque proposition financière comprendra une ventilation détaillée du montant forfaitaire, incluant :  Les honoraires du (de la) consultant (e) (indemnités journalières X nombre de jours ouvrables prévus).  La **proposition financière** qui est réservée aux frais réels dus à la fin de la prestation du consultant pour un maximum de 30 jours ouvrables à compter de la contractualisation, devra indiquer le coût global du service demandé (fourniture de service) avec une ventilation détaillée du montant en lien avec les livrables décrits ci-dessus.  Il s’agit du tarif journalier ainsi que des frais de voyage sur les deux sites pilotes d’aires protégées concernées en RDC (PNKB et PMM) sachant que le taux appliqué pour le paiement journalier des Nations Unies/PNUD (DSA) dans le pays, seront utilisés comme base de comparaison de la partie de l’offre dédié au voyage.  Il faudra compter un maximum de 10 jours ouvrables sur terrain pour les deux aires protégées et 20 jours ouvrables à domicile (chez le prestataire à Kinshasa avec des passages au niveau du bureau de la composante du Projet régional basé à la représentation du PNUD Kinshasa en cas de besoin).  La proposition financière doit inclure les frais de voyage du prestataire de son domicile (Kinshasa) sur les deux sites et re ne doit correspondre qu'au coût journalier des services de consultants payables à réception et approbation des livrables. |

**8. Evaluation**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Evaluation**  L’évaluation des offres se déroule en deux temps. L’évaluation des propositions techniques est achevée avant l’ouverture et la comparaison des propositions financières.  Le marché sera attribué au/à la Consultant (e) ayant présenté le meilleur score combiné (rapport qualité/prix, évaluation cumulative).   1. *Les propositions techniques*   Les propositions techniques seront évaluées sur leur degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :   |  |  | | --- | --- | | **Critères d’évaluation** | **Points** | | Le/la soumissionnaire a-t-il/elle le profil requis pour réaliser la mission ? | 15 | | Le/la soumissionnaire a-t-il/elle des expériences passées dans des projets similaires, avec des références vérifiables ? | 20 | | Le/la soumissionnaire  a-t-il/elle explicité de façon claire et précise l’objectif de la mission ? | 25 | | Le/la soumissionnaire maitrise-il/elle la langue Tshiluba et/ ou lingala, les us et coutumes, le contexte politique et sécuritaire de la province du Kasaï en particulier et de la zone du Grand Kasaï en général ? | 20 | | Le chronogramme proposé est-il cohérent et réaliste pour garantir la réalisation effective des principaux livrables attendus de la mission comme explicité dans les TDR ? | 20 | | **Total note proposition technique** | 100 |   **Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée a 70%.**   1. *Les propositions financières*   Le/la Consultant (e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire.  Dans une deuxième étape du processus d’évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées ; une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :  ***Note financière A = [(Offre financière la moins disante)/Offre financière de A] x 30***  **Le/la Consultant (e) avec le cumul de notes (Technique + Financière) le plus élevé sera retenu pour le contrat.**  ***Seulement les candidats ayant obtenu la note minimale combinée de 70/100 à l´évaluation technique seront considérés pour l’évaluation financière.*** |

**9. Autres information pertinentes**

|  |
| --- |
| Le soumissionnaire retenu ayant 65 ans ou plus sera appelé à présenter un certificat médical complet ainsi qu´un certificat d’aptitude physique à travailler et à voyager. Les frais des examens seront à sa charge et le rapport médical devra être approuvé par un médecin approuvé par les Nations Unis.  Le consultant retenu devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire les **formations sécuritaires requises** avant tout démarrage de mission (ces certificats sont obtenus en ligne, le PNUD fournira tous les détails au consultant retenu au moment de l´attribution du contrat). |

**ANNEXES**

**ANNEX 1 – Termes et Conditions des contrats IC (IndividualContracts)**

****

**ANNEX 2 – Lettre d´Offre (format proposition financière)**

****

1. L'ordonnance ou mandat d'Habeas corpus (en anglais writ of Habeas corpus), plus exactement Habeas corpus ad subjiciendum et recipiendum, énonce une liberté fondamentale, celle de ne pas être emprisonné sans jugement (contraire de l'arbitraire qui permet d'arrêter n'importe qui sans raison valable). [↑](#footnote-ref-1)
2. Voir Rapport des Etats généraux ; pages 45 – 48 [↑](#footnote-ref-2)
3. Cfr page 26 du programme conjoint d’appui à la réforme de la Justice [↑](#footnote-ref-3)